exploits guerriers de ses ancêtres et où lui-même fut armé chevalier. Mais il n'avait emmené avec lui qu'une escorte de dix de ses gens, et c'était là vraiment une expédition trop pacifique pour être assimilée aux croisades. D'ailleurs ce voyage qui dura une année entière, n'a pu s'effectuer qu'entre les années 1459 et 1463, époque où, de retour dans son domaine de Roubaix, le généreux seigneur fit élever, en actions de grâces de son heureux voyage, la chapelle du Saint Sépulcre.

⁂

Monsieur O. de la Deûle est bien dans le vrai, lorsqu'il qualifie de *noble* Pierre de Roubaix. C'était en effet une bien bonne noblesse que la sienne, et sa maison avait même la prétention de descendre des Ducs de Bretagne. Voilà pourquoi ses armes étaient d'*hermine* qui est de Bretagne, brisées d'un *chef de gueules*.

Il est également vrai que l'honorable M. Mimerel fut créé comte par Napoléon III, en récompense des éminents services rendus par lui à notre industrie nationale.

Mais ce qui n'est pas exact, ce qui est même archifaux, c'est qu'entre ces deux personnages, « *la noblesse n'avait jamais brillé chez nous que par son absence.* »

Je ne puis évidemment servir à M. O. de la Deûle l'énumération complète et ininterrompue de tous les *nobles* qui illustrèrent notre bonne ville de Roubaix, depuis le règne de Louis XI jusqu'à celui de Napoléon III. Mais je me permettrai de lui nommer parmi nos seigneurs de la maison même de Roubaix, la charitable Isabeau, fondatrice de l'hôpital dont le souvenir est encore vivant chez nous et dont les pauvres ont recueilli le somptueux héritage. Je me permettrai de signaler aussi à son attention Yolente de Luxembourg, la fille d'Isabeau, qui fit passer la seigneurie de Roubaix dans la maison de Werchin.

Luxembourg et Werchin étaient certes de la bonne et illustre noblesse.

Citerai-je aussi Robert de Melun, marquis de Roubaix, qui remplit du récit de ses exploits militaires les chroniques et les mémoires du temps (1576 à 1585). Parlerai-je de la maison de Ligne qui, par deux fois, posséda le marquisat de Roubaix?

Melun et Ligne sont d'antique noblesse, bien connue de tous, excepté sans doute de Monsieur O. de la Deûle.

Je ne parle pas des Rohan; j'y arriverai tout à l'heure.

⁂

C'en serait assez déjà pour montrer qu'à Roubaix *la noblesse a brillé autrement que par son absence.*

Mais que de noms, moins illustres sans doute, de bonne noblesse cependant, je pourrais ajouter à ceux que je viens de citer!

En voici quelques-uns, presque au hasard : Les *de Tenremonde* et les *Le Maire* (de Blanchemaille); les *de Hangouart* (du Camp-Gardiel); l'écuyer *De Coninck*, (de la Fosse-aux Chênes); les seigneurs de la Haverie, de la famille *Le Preudhomme d'Hailly*; les *De la Haye*, tirant leur nom d'un fief à Roubaix; les *Le Monnoyer*, les *de Haynin*, les *Petipas*, les *Délyot*; les chevaliers *De la Pontenerie*, (seigneurie à Roubaix); les *De Longueval* (du Pire); les *de Launay*; les *de Werquigneul*; les *Lespagnol*; les *de la Barre* (de la Vigne); les *Imbert de la Phalecque* (de Beaurepaire); les *de Surmont* (de Favreules); les *De Langlée* et les *De Croix* (de Gorghemez). etc., etc.

Cette énumération n'est pas complète, mais me paraît suffisante; prolongée, elle deviendrait fastidieuse. Je ferai seulement remarquer, pour ceux qui pourraient l'ignorer, que tous les noms de lieux cités ci-dessus sont ceux des fiefs et seigneuries du vieux Roubaix.

⁂

Dans notre clergé, dans notre *magistrat* ou administration municipale de ce temps-là, parmi nos censiers et nos manufacturiers, je trouverais encore assez de nobles, non de particule, mais d'origine, pour me permettre de m'inscrire en faux contre cette prétendue absence de *noblesse* dans notre bonne et vieille ville.

De nos jours même, je pourrais citer à Monsieur O. de la Deûle, tel ou tel nom de personnes qu'il a peut-être coudoyées dans nos rues, sans se douter qu'elles fussent d'origine noble.

Hier encore, je rencontrai l'un de mes anciens condisciples, qui habite Roubaix, et dont la famille descend authentiquement et directement d'une bonne noblesse datant des croisades.

Je pourrais encore nommer à Monsieur O. de la Deûle, si la réserve ne m'était ici imposée, telle ou telle de nos familles roubaisiennes de noblesse ignorée ou tenue secrète par suite de revers de fortune ou pour toute autre cause. (*La suite à demain*)

NOUVELLES MILITAIRES

Ordre. — Le commandant du 6e corps vient de publier l'ordre du jour suivant :

« Aux termes de l'article 47 de la loi du 15 juillet 1889, sur le recrutement de l'armée :

» Les militaires qui, pendant la durée de leur service, auront subi des punitions de prison ou de cellule seront maintenus au corps après le départ des hommes de leur classe, pendant un nombre de jours égal de prison ou de cellule qu'ils auront subies.

» Cette disposition pourra pas applicable aux militaires qui, au moment du départ des hommes de leur classe, seront en possession du grade de sous-officier, ou de caporal ou de brigadier.

» Si le total de ces journées de prison ou de cellule dépasse soixante, la durée du maintien au corps sera fixée par le conseil de discipline statuant en dernier ressort; elle ne pourra être inférieure à 3 mois, ni supérieure à un an.

» Ce sont là des prescriptions de la loi. Elles sont formelles, impératives et exclusives de toute mesure de clémence, de tout recours en grace.

» Il importe donc qu'elles soient bien connues de tous et que chacun sache par avance qu'elles seront strictement appliquées.

» Tout militaire ayant subi plus de soixante jours de prison sera obligatoirement maintenu au corps pendant au moins trois mois, le conseil de discipline n'ayant d'autre pouvoir que celui de fixer quelle sera, entre le minimum de trois mois et le maximum d'un an, la durée pendant laquelle le soldat en cause devra être maintenu au corps.

» Le conseil de discipline statuant en dernier ressort sa décision est exécutive sans appel et sans intervention de recours en grâce.

Le présent ordre, dont M. le ministre de la guerre a approuvé les dispositions par décision du 13 octobre, sera lu à la troupe sous les armes chaque année, pendant la quinzaine du mois de décembre et pendant la quinzaine du mois d'août.

» Le général commandant le 6e corps d'armée,

» JAMONT. »

La carabine Pralon. — Les régiments de cavalerie de Lunéville, 11e et 12e cuirassiers, ont manœuvré ces jours-ci contre le 2e bataillon de chasseurs à pied. Il s'agissait de se rendre compte des changements que la poudre sans fumée nécessiterait dans les formations de combat et la tactique de la cavalerie. Les hommes des régiments de cavalerie recevront sous peu la nouvelle carabine Pralon et les cartouches chargées avec la nouvelle poudre. La carabine Pralon présentée à la commission militaire quelque temps après le fusil Lebel, fut adoptée.

Les rayures sont disposées dans cette arme de façon à donner à la balle son maximum de pénétration. Cette force est supérieure même à celle du fusil Lebel. Dans les exercices qui viennent d'être faits, la balle Pralon a traversé à deux cents mètres un bloc de cinq centimètres d'épaisseur. La balle a une enveloppe de cuivre.

Un raid. — Deux jeunes officiers de cavalerie, M. N. Magre, sous-lieutenant au 14e dragons, en garnison au camp de Châlons, et M. de Vassal-Montviell, sous-lieutenant au 6e régiment de chasseurs en garnison à Saint-Michiel, tous les deux montés sur des chevaux pur sang, viennent de parcourir la distance du camp de Châlons au château de Trélissac, près Périgueux (602 kilomètres) en sept étapes.

Partis du camp de Châlons le samedi 19 au matin, ils sont arrivés à Trélissac le vendredi 24 à cinq heures du soir, sans fatigue et les chevaux en bon état.

Les deux dernières étapes ont été de 96 kilomètres chacune.

L'escadre de la Méditerranée est attendue à Alger. Voici les noms des navires qui la composent :

Le *Formidable*, le *Courbet*, le *Dupard*, le *Duguesclin*, le *Trident*, le *Duperré*, le *Vauban*, le *Redoutable* et l'*Amiral Baudin*, cuirassés de premier rang; la *Cécille* et le *Tage*, croiseurs à grande vitesse; enfin le *Vautour*, le *Faucon* et le *Forbin*, croiseurs-torpilleurs.

RENSEIGNEMENTS MILITAIRES

Les familles et en général toute personne désirant un renseignement touchant à l'application de la loi sur l'armée peuvent écrire au *Journal de Roubaix* en joignant un franc en timbres-poste. Il leur sera répondu en petite correspondance par notre collaborateur spécialement chargé de la partie militaire.

Si l'on désire un renseignement ou une consultation par lettre privée, prière de joindre *trois francs* en timbres-poste.

CONCERTS & SPECTACLES

La société de la « **Philharmonique** » donnera un concert aux membres honoraires le dimanche 9 novembre à 6 heures, en son local, café de la *Concorde*, rue de Lannoy; le programme de la fête sera publié ultérieurement.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Dans son assemblée de mardi, le cercle colombophile « Union » a décidé de donner pour ses concours de l'année 1891, 5,760 francs de prix d'honneur et d'excellence dont détail ci-dessous :

10 Mai, Chantilly, 200 francs; 24 mai, Chartres, 1,000 francs; 7 juin, Chateaudun, 2,000 francs; 28 juin Blois, 800 francs; 26 juillet, Périgueux, 500 francs; 24 août, Angerville, 200 francs.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mardi 4 novembre

Président : M. HEDDE, vice-président

Fraude. — Un mois et cinq cents francs d'amende à Louis Leron et Henri Merlin pour importation sur le territoire de Roubaix, de café vert de provenance étrangère.

— La même peine à Moulebroucq pour fraude d'allumettes saisies à Halluin.

Vagabondage. — Un mois pour ce délit à Louis Germain, de Roubaix.

Mendicité. — Six jours d'emprisonnement à Augustin Dumortier, habitant Roubaix.

Vol. — Un agent a surpris A. X..., de Roubaix, au moment où il retirait des magasins de M. Vibaux-Florin, une pièce de drap.

Il ne tache même pas de nier, il ne l'aurait point pu d'ailleurs. Coût : deux mois. Me CONFORME.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 3 novembre 1890.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*.

Les dépôts de sable laissés la semaine dernière, en majeure partie en face de ma maison de commerce, 29, rue de la Fosse-aux-Chênes, pourraient laisser supposer que je ne suis pas étranger à la réclamation insérée dans un de vos derniers numéros, au sujet des travaux de remaniement du pavage de la dite rue; je tiens à déclarer que je n'en suis pas l'auteur, et puis donner à votre réclamant les renseignements suivants : Les travaux de pavage faits de chaque côté de la rue, sur une largeur de 0m50 et au compte de la ville, sont le complément de la réparation de la chaussée, exécutée d'après les ordres et pour le compte du Conseil général; les dits travaux supplémentaires ne pouvaient pas être entrepris avant la réparation principale.

Agréez mes sincères salutations.

ACHILLE DELEDALLE.

NORD

Armentières. — M. Vel-Durand accompagné de son secrétaire et de M. Dron est venu à Armentières lundi par le train de 11 h. 20 et est reparti à 3 h. 32 après avoir déjeuné chez M. Dubian, directeur de l'asile des aliénés. La visite du préfet n'avait aucun caractère officiel.

Caudry. — Hier, deux réunions importantes ont eu lieu à Caudry, avec le concours des citoyens Delcluze, conseiller général de Calais, et Salembier, président du syndicat l'Union des tullistes de la même ville.

A la première réunion, les deux orateurs calaisiens ont été l'objet d'ovations enthousiastes.

Le résultat de leur conférence est celui-ci : sur 400 auditeurs, 316 se sont immédiatement fait inscrire comme adhérents au syndicat des tullistes.

Le soir, à neuf heures, avait lieu, dans la même salle, une réunion publique à laquelle assistaient plus de 1.000 personnes.

Les deux orateurs calaisiens y ont abordé les idées générales du programme socialiste.

Les orateurs, irénétiquement applaudis, couverts de fleurs et de bouquets que leur apportaient les femmes du pays, avouaient avoir eu rarement un triomphe comparable.

Ronchin. — M. le curé de Ronchin ne réussissant pas hier matin, à ouvrir le tabernacle, s'aperçut que la serrure avait été forcée; il fit le tour de l'église et remarqua qu'un tronc avait été fracturé et vidé, et que des pesees avaient été faites mais inutilement pour ouvrir la porte de la sacristie.

En somme, il n'y a pas eu de vol proprement dit, car le tronc ne contenait que quelques sous, et les voleurs ne sont pas parvenus jusqu'aux vases sacrés renfermés dans le tabernacle à la sacristie.

Un assassinat à Valenciennes. — Un nommé François Rattier, âgé de vingt-six ans, a tué, dimanche soir, un nommé Léon Bois, cocher, en le frappant à la tempe d'un coup de casse-tête.

Le meurtrier était, il y a quinze jours, sorti de prison, où il avait purgé une peine de quatre années pour vol avec effraction.

Pendant son emprisonnement, sa maîtresse, la fille Renverse, s'était mariée avec Léon Bois.

Lorsque son ancien amant revint, elle abandonna le domicile conjugal pour aller vivre à nouveau avec lui.

Hier soir, les deux amants s'étaient rencontrés avec Léon Bois, une dispute éclata entre eux, et lorsque des passants, attirés par le bruit, accoururent pour intervenir, ils trouvèrent le mari ne donnant plus signe de vie et baignant dans une mare de sang.

Les deux coupables, ont pris la fuite.

DEMANDEZ PARTOUT LE
SAVON DES MILLE PARFUMS
Préparé par FERRAILLE Aîné
Croix, près Roubaix.
Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons. 46600—23333

PAS-DE-CALAIS

Un père dénaturé. — Ces jours derniers, la gendarmerie de Samer était prévenue qu'un enfant de huit ans, le jeune Royer, fils d'un cantonnier du bourg, était en danger de mort par suite des mauvais traitements que lui avait infligés son père et son frère aîné.

Les gendarmes se rendirent chez Royez; un triste spectacle les y attendait.

Le plus jeune des fils du cantonnier, François, gisait sur un grabat dans une horrible malpropreté. L'enfant était en proie au délire; il se soulevait pour crier : « Henri est-il là? Henri veut me tuer! » Le corps du pauvre petit n'était plus qu'une plaie; son visage, marbré de traces de coups, était d'une pâleur cadavérique; l'enfant avait les yeux injectés de sang; il avait eu plusieurs dents cassées par des coups de poing.

On apprit alors que le père, reste veuf avec quatre enfants, paresseux et ivrogne, buvait tout ce qu'il gagnait et ne rapportait rien à manger au logis. Le plus souvent, quand il rentrait ivre, il battait ses enfants et les mettait dehors pour la nuit. Pendant ses absences, il les confiait à l'aîné, Henri, un vaurien de quatorze ans, celui dont le petit François parlait avec terreur dans son délire. Henri, imitant son père, battait ses petits frères, leur volait l'argent et le pain qu'ils rapportaient quand ils revenaient de mendier et s'acharnait particulièrement sur son plus jeune frère.

Il a été constaté que l'état du petit François provenait autant du défaut d'aliments que des coups reçus.

Le pauvre petit est maintenant soigné par des voisines, mais il paraît douteux qu'il en réchappe.

Quant à Royez père et à son fils aîné, ils ont été arrêtés et sont gardés à vue.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DECOTTIGNIES-MOREL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de décès de Monsieur Auguste DECOTTIGNIES, élève de la Faculté de Médecine de Lille, décédé à Mouveaux, le 3 novembre 1890, dans sa 24e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service funèbres qui auront lieu le jeudi 6 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Mouveaux. L'assemblée à la maison mortuaire au Pavé Bleu. L'Obit du Mois de 2me classe sera célébré le mardi 9 décembre, à 9 heures 1/2, en ladite église.

Les amis et connaissances de la famille DUMONT-LECLERCQ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis-Joseph DUMONT, entrepreneur, décédé accidentellement à Roubaix, le 4 novembre 1890, dans sa 33e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 7 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée rue de Bouvines, 39.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin à Roubaix, le jeudi 6 novembre 1890, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Clément-Ferdinand-Joseph DAZIN, époux de Dame Adèle MOTTE, décédé à Roubaix, le 4 novembre 1888, dans sa 76e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 6 novembre 1890, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean CADILLON, époux de Dame Florine LECLERCQ, décédé à Roubaix, le 6 octobre 1890, dans sa 68e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

5 NOVEMBRE 1605
LA CONSPIRATION DES POUDRES

Les attentats commis ou tentés depuis un certain nombre d'années par les nihilistes contre les empereurs de Russie, ont fait penser bien des fois à la célèbre conspiration qui poursuivit à Londres, mais sur une bien plus large échelle, un but identique, et qui fut découverte à la date que nous rappelons aujourd'hui, la veille même du jour où elle devait éclater. De ce fait que les auteurs étaient des catholiques, les historiens protestants anglais ont voulu y voir une vaste conjuration religieuse tendant à soustraire le catholicisme aux persécutions dont il était alors l'objet, cette thèse a été bien des fois combattue, et, si elle a été démontrée fausse, elle n'est pas encore déracinée.

C'était sous le règne du fils de Marie Stuart, Jacques Ier, qui avait succédé à Elisabeth en 1603, et qui, oublieux du culte dans lequel était morte sa mère, poursuivait en effet contre lui, de concert avec un Parlement passionné, toutes les rigueurs qu'Elisabeth avaient édictées. Un certain nombre de gentilshommes, à la tête desquels était Catesby, conçurent le projet de détruire d'un seul coup le Roi, la famille royale et le Parlement, en les faisant sauter au moment où ils seraient tous rassemblés à Westminster pour l'ouverture de la session. Chose singulière; pendant plus d'un an et demi le secret fut gardé et les préparatifs poussés jusqu'à leur achèvement sans que rien vînt les trahir.

On avait loué une maison voisine du Parlement, on y avait amassé matériaux, armes et provisions, et un boyau de mine avait été creusé dans le mur du Parlement; les conjurés se crurent au moment d'échouer lorsque, sur le point d'achever de le percer, ils entendirent du bruit derrière; le hasard les servait, c'était une cave située au-dessous même de la salle, dont on avait fait jusque-là un magasin de charbon et qu'on vidait pour la louer. L'un d'eux, Percy, de la famille des Northumberland, se hâta de la louer, on y plaça trente-six barils de poudre qu'on recouvrit soigneusement de fagots et de bûches et on en laissa les portes ouvertes pour écarter tout soupçon; il ne restait plus qu'une mèche à placer et à allumer le jour de l'ouverture de la session; c'était un officier du nom de Guy Fawkes, audacieux et résolu qui était chargé de cette mission.

Dix jours avant, un pair catholique reçut une lettre anonyme l'invitant à ne pas paraître au Parlement, afin d'éviter « un coup terrible, dont il n'y avait aucune apparence et qu'on y recevrait sans voir d'où il partait. » Il la remit au ministre Salisbury qui, sans y attacher autrement d'importance, la remit cependant au Roi. Jacques était essentiellement poltron, plein aussi de finesse; il en médita les termes, devina qu'il devait s'agir de quelque effet de la poudre, et la visite des voûtes situées sous le Parlement fut ordonnée, mais seulement pour la veille de la séance. Ce jour-là, le lord Chambellan y fit sa ronde, fut étonné de la grosse provision de bois qu'avait faite Percy, et frappé en même temps de l'air déterminé de Fawkes qui se tenait là sous des habits de domestique; il le fit fouiller, on trouva les mèches dans sa poche, on déplaça les fagots et piles de bois et les 36 barils de poudre furent découverts: on voit qu'il était temps.

Après plusieurs jours de résistance, Guy Fawkes se décida à nommer ses complices, ceux-ci essayèrent de vendre chèrement leur vie, mais poursuivis et traqués, ils virent l'explosion d'une partie de leurs munitions paralyser leur résistance et furent pour la plupart massacrés par le peuple; quelques-uns, faits prisonniers, confessèrent leur crime et moururent sur l'échafaud.

FAITS DIVERS

Une lamentable affaire. — Une triste affaire occupe en ce moment l'attention des habitants d'une localité située dans l'arrondissement de Blois.

Un jeune homme appartenant à une famille honorable avait, étant adolescent, subi plusieurs condamnations, ce qui lui interdisait l'accès de toute administration.

Un des frères de ce jeune homme étant mort, il usurpa le nom, l'état-civil et le casier judiciaire du défunt, puis se présenta dans une étude où il fut reçu comme premier clerc.

Il y était déjà depuis longtemps, et sa position devenait brillante, lorsqu'il se maria avec une jeune fille employée dans une administration de l'Etat.

Le mariage eut lieu sous le faux nom, et une nouvelle existence commença pour le clerc; mais il y a quelques jours l'affaire fut connue et un mandat a été lancé contre le faussaire.

Il a été immédiatement amené à la prison de Blois laissant dans une angoisse profonde une pauvre femme en pleurs et sur le point d'être mère.

Que sera-t-il advenir de cette lamentable affaire?

D'abord, la nullité du mariage, puis peut-être une poursuite judiciaire pour usage de faux nom et de fausses signatures.

Enfant dévoré par un porc. — Les époux Regis Croze, cultivateurs à Losanche, en France, avaient, pour vaquer à leurs travaux, laissé leur plus jeune enfant, âgé de treize mois, seul, endormi dans la cuisine.

Le berceau du bébé avait, par précaution, été hissé par la mère sur un lit d'une hauteur de 0 m. 50 c. Mais, hélas! Ces précautions n'étaient pas suffisantes.

La porte de l'écurie, où se trouvait un gros porc, n'était fermée que par une mauvaise corde qui céda aux premiers efforts de l'animal.

La bête s'approcha du lit ou reposait le bébé et se dressant sur ses pattes de derrière, culbuta au moyen de son museau le berceau qui vint tomber à terre.

L'horrible repas commence et bientôt la tête de l'enfant, qui seule sortait des langes et des couvertures, était déchiquetée par les crocs du carnassier auquel elle servait de pâture.

Lorsque la mère rentra, elle se trouva en présence de cet affreux spectacle, et c'est par des cris déchirants qu'elle fit connaître aux voisins accourus l'affreux malheur qui venait de la frapper.

Il ne restait de la tête de l'enfant qu'un faible débris d'os du derrière de la boîte crânienne.

TRIBUNAUX

L'affaire de Cherbourg
Un comte accusé de vol de cartouches Lebel

Paris, 3 novembre.

Dans quelques jours, le 6 novembre prochain, le conseil de guerre maritime de Cherbourg aura à s'occuper d'une affaire grave.

Un sergent réserviste, appartenant au 5e régiment d'infanterie de marine, porteur d'un grand nom, marié à une princesse roumaine, nièce d'un ancien ambassadeur en Belgique et dame d'honneur de l'impératrice d'Autriche, comparaîtra sous la triple inculpation de vol de cartouches Lebel, falsification d'un livret militaire et escroquerie.

Ces faits déplorables se sont passés au mois de septembre dernier. L'enquête ordonnée par le préfet maritime est close depuis deux jours, et un de mes amis arrivé hier de Cherbourg, me donne les renseignements suivants sur ce gros scandale, dont le patriotisme des Cherbourgeois souffre depuis un mois :

Le comte Leprévost de Saint-Cyr est âgé de trente et un ans. Il s'est marié à Paris, mais il habite Bucharest avec la princesse X..., sa femme. Appelé, comme sergent réserviste du 5e régiment d'infanterie de marine, à accomplir sa période d'instruction à Cherbourg, le comte, dès les premiers jours de son arrivée, étala le faste et le luxe des jeunes gens du grand monde.

Il s'était logé dans l'un des principaux hôtels de la ville, à l'hôtel du Louvre, où il donnait à ses camarades de régiment des dîners de choix, et il ne se montrait en ville, en dehors du service, qu'en voiture, vêtu comme un prince.

On le croyait très riche. Il l'avait été, mais ne l'était plus. Marié sous le régime dotal avec la princesse X..., il ne pouvait disposer de la fortune de sa femme. Il dut se contenter des revenus déposés en coupons, au Crédit lyonnais à Paris, et qu'il avait entièrement dissipés au mois de septembre dernier.

Mais cela ne l'empêchait pas de mener la haute vie et d'épater les sous-officiers du 5e d'infanterie de marine dont quelques-uns le blaguaient ferme pour sa pose et ses façons de grand seigneur.

Le 21 septembre, la période d'instruction étant terminée, les réservistes sont renvoyés dans leurs foyers. Au lieu de partir pour Bucharest, le comte Leprévost de Saint-Cyr reste à Cherbourg, continue à faire la fête, ne songeant nullement que le quart d'heure de Rabelais avait sonné, comme le lui fit remarquer le propriétaire de l'hôtel du Louvre, dont la note se montait à 600 francs.

Avec la désinvolture qui convient au mari d'une princesse roumaine, le comte sort de sa poche un chèque qu'il signe immédiatement, en augmentant sa créance de 100 fr., somme qu'il se fait remettre séance tenante par son créancier. Celui-ci porte le chèque chez un banquier qui télégraphie à Paris. Le Crédit lyonnais répond que le comte Leprevost de Saint-Cyr n'a jamais eu de dépôt, mais en revanche a touché intégralement les revenus de sa femme.

Le propriétaire de l'hôtel du Louvre auquel cette réponse est communiquée, ne doute plus : il a affaire à un aventurier, celui-ci est absent, c'est le moment de perquisitionner dans sa chambre. On monte. Précisément le comte a oublié ses clefs. On ouvre sa malle et qu'y trouve-t-on? A côté d'un revolver chargé de deux balles, quatre paquets de cartouches Lebel, soit vingt-quatre cartouches!

Cette trouvaille plonge dans une véritable stupéfaction le directeur de l'hôtel qui, sans désemparer, court informer le commissaire central de police. Ce magistrat télégraphie au procureur de la République, des agents sont lancés à la recherche du sergent réserviste qui est bientôt arrêté dans un café, où il déguste une fine absinthe avec des amis.

Interrogé, le comte Leprevot de Saint-Cyr ne pouvant nier la détention des quatre paquets de cartouche Lebel, se borna à déclarer qu'il devait les rendre le soir même. Or, l'enquête aurait établi que le comte devait le soir même prendre un steamer à destination de l'Angleterre.

Mais en dehors des cartouches Lebel on avait découvert dans sa malle un livret de sous-lieutenant au nom de Leprevost de Saint-Cyr, qu'il avait fabriqué, de complicité avec deux sous-officiers du 5e régiment, qui comparaîtront, comme accusés, le 6 novembre, devant le conseil de guerre.

Si nos renseignements sont exacts, le comte aurait avoué qu'il avait confectionné ce faux livret de sous-lieutenant, parce qu'il comptait entrer dans l'armée roumaine et qu'il ne voulait y entrer qu'avec le grade d'officier.

Nous n'avons pas besoin de dire l'émotion qui s'empara de toute la ville de Cherbourg lorsqu'on apprit le vol des cartouches Lebel. Cette émotion dure encore.

A quel mobile le sous-officier du 5e régiment d'infanterie de marine a-t-il obéi en détournant des projectiles précieux qui seront un des facteurs les plus puissants dans la guerre à venir, et comment a-t-il pu se les procurer? Les débats feront sans aucun doute la lumière là-dessus. C'est Me Frédéric Allain, du barreau de Paris, qui présentera devant le conseil la défense du comte Leprévost de Saint-Cyr. X...

UNE BONNE NOUVELLE Que toutes les personnes qui souffrent de maladies de la peau, plaies, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, rougeurs, etc., bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac, des vices du sang et des rhumatismes, lisent la curieuse et intéressante brochure que dans un but humanitaire M. Vincent, pharmacien, à Grenoble, envoie *gratis et franco* sur demande. Cette brochure a rendu la santé à des milliers de malades désespérés. 24564d

OUTILLAGE POUR AMATEURS et INDUSTRIELS
Fournitures pour le Découpage
FABRIQUE de TOURS et SCIES-MÉCANIQUES
OUTILS de TOUTES SORTES - BOITES D'OUTILS
TIERSOT, Dte, rue des Gravilliers, 16, Paris
MONS CONCOURS 1889
le Tarif-Album (250 pages, 600 grav.) franco contre 0f65.
24563

Les amateurs peuvent se procurer des
OIGNONS
DE
JACINTHE, TULIPE,
CROCUS, etc.
A D'EXCELLENTES CONDITIONS
Chez Mme LASSÉE-TOURELLE, 12, rue de la Gare. 47408—23763

A. BOUTRY, ENTREPR
36, Rue de l'Espérance
ROUBAIX
TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
PAVAGES, Sables et Graviers
VOIES FERRÉES
TERRASSEMENTS & NIVELLEMENTS
COUVERTURE
Zinguerie & Plomberie

ADRESSES COMMERCIALES
TISSAGE-FILATURE ET MATÉRIEL POUR L'INDUSTRIE
DEBRIE, LEMAN et **Moïse BROUX**, rue Latérale, 2, coin de la rue Neuve-de-Roubaix, Tourcoing. Fabrique de peignes, mécaniques armures, systèmes brevetés, spécialité de pignons de broches pour filatures.
Matériel industriel et vieux métaux **Delphin DELCOURT**, 19, rue Voltaire, derrière le gaz. Métiers et machines d'occasion.
Blindage de bobinots, ouvrages divers, étripleines en métal. **Edouard DEFRETIN**, 15, r. Plutarque. 501
Tannerie, corroierie, fabrique de laquets. **Clément DUPIRE**, Roubaix.

MARCHÉS A TERME

Cours du 5 Novembre 1890

LAINES PEIGNÉES

MOIS de LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay — TYPE BF		TYPE 1 QUAL. A FABRIQUE		TYPE 2 QUALITÉ COURANTE		Peignés d'Australie — TYPE A Q. COUR. A CHAINE		TYPE B Q. D. M. A TRAME		TYPE C Q. SUP. A TRAME		TYPE A B QUAL. P. TEINTURE		ANVERS (par voie télégraphique) Peignés Buenos-Ayres — Belge T		Allemands B		Allemands M	
	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour
Janvier	5.70	....	5.90	5.90	5.75	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.575	5.50	5.475	5.50	....	....
Février	5.70	....	5.70	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.525	5.45	5.325	5.45	....	....
Mars	5.50	5.50	5.70	5.65	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.525	5.45	5.50	5.425	....	....
Avril	5.50	....	5.70	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.50	5.40	....	....
Mai	5.50	....	5.70	5.65	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.50	5.40	....	....
Juin	....	....	5.70	5.65	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.50	5.40	....	....
Juillet	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.50	5.40	....	....
Août	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.50	5.40	....	....
Septembre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Octobre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Novembre	5.725	5.725	6.55	6.55	5.80	5.70	....	....	....	....	....	....	6.40	....	5.75	5.70	5.75	5.70	5.85	5.80
Décembre	5.725	....	6.45	6.475	5.80	5.70	....	....	....	....	....	....	6.40	....	5.675	5.65	5.675	5.65	5.85	5.80

LAINES PEIGNÉES

MOIS de LIVRAISON	LEIPZIG (par voie télégraphique) — TYPE B Buenos-Ayres B d'Anvers		TYPE C Buenos-Ayres M d'Anvers		REIMS (par voie télégraphique) — Peignés de la Plata et de l'Uruguay — TYPE 1 Qual. fabrique		TYPE 2 Qual. courante		TYPE SUPRA irréductible		Peignés d'Australie — TYPE A Qual. courante à chaîne		TYPE B Qual. b. moyenne à trame		TYPE C Qual. seconde à trame		LAINES BRUTES — LE HAVRE par télégraphe — B.-Ayres Prima b. cour. 36 0/0		ANVERS par télégraphe — B.-Ayres Prima courante 34 0/0	
	Cote précéd MARCKS	Cote dujour MARCKS	Cote précéd MARCKS	Cote dujour MARCKS	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour
Janvier	4.50	4.475	....	....	....	....	....	....	....	....	6.20	....	5.95	....	....	....	1.69	1.69	....	....
Février	4.45	4.45	....	....	....	....	....	....	....	....	6.15	....	5.90	....	....	....	1.68	1.68	....	....
Mars	4.425	4.40	....	....	....	....	....	....	....	....	6.15	....	5.85	....	....	....	1.67	1.67	....	....
Avril	4.40	4.40	....	....	....	....	....	....	....	....	6.15	....	5.85	....	....	....	1.67	1.67	....	....
Mai	4.40	4.35	....	....	....	....	....	....	....	....	6.10	....	5.80	....	....	....	1.67	1.67	....	....
Juin	4.40	4.35	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.80	....	....	....	1.67	1.67	....	....
Juillet	4.40	4.35	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.80	....	....	....	1.67	1.67	....	....
Août	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.67	1.67	....	....
Septembre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Octobre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Novembre	4.60	4.575	....